



Chauves-souris du Québec

Statut en évaluation au Québec, mais en déclin majeur
En voie de disparition au Canada (3 espèces)



CARACTÉRISTIQUES

- 5 espèces de chauve-souris résidentes (hibernent au Québec);
- 3 espèces de chauve-souris migratrices (migrent vers le sud l'automne);
- Toutes les espèces sont insectivores: elles jouent un rôle bénéfique en contrôlant les ravageurs nocturnes.



Hibernation

De octobre à mai



Automne



Entre mi-mai et juillet
(Élevage des petits diffère selon les espèces)



Automne et printemps



HABITAT

- Forêts, clairières, milieux humides;
- L'été: Chicots de grand diamètre, le long des cours d'eau, à l'orée des forêts;
- L'hiver: gîtes d'hibernation (grottes, mines);
- Les 8 espèces se retrouvent dans l'ensemble du Québec;
- Les maternités se retrouvent souvent dans les maisons ou les granges.



RÉSIDENTES

- Pipistrelle de l'Est*
- Petite chauve-souris brune*
- Chauve-souris nordique *
- Chauve-souris pygmée de l'Est
- Grande chauve-souris brune

MIGRATRICES

- Chauve-souris cendrée
- Chauve-souris argentée
- Chauve-souris rousse

*Espèce en situation précaire

Petite chauve-souris brune



© Corridor appalachien

Chauve-souris nordique

© Phil Myers



MENACES



- Pour les espèces résidentes: Syndrome du museau blanc et exclusion des lieux de maternité lorsqu'elles se retrouvent dans les maisons
- Pour les espèces migratrices: éoliennes, destruction d'habitats dans lieux d'hibernation;
- Perte de l'habitat



EN PRÉSENCE DE CHAUVÉ-SOURIS

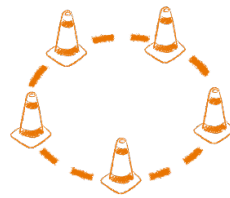


Utiliser les saines pratiques pour exclure les chauve-souris des bâtiments humains. Consulter *Chauve-souris aux abris*.

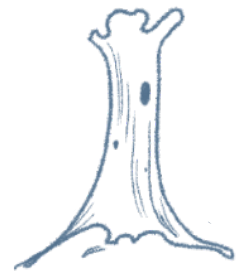


Suivre les recommandations des fiches Chicots et Milieux humides.

EN PRÉSENCE D'UNE MATERNITÉ: ZONE D'ATTÉNUATION DE 50 M



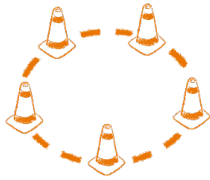
Limiter le dérangement autour des maternités connues durant la période de mise bas et d'élevage des petits du 15 mai au 15 août.



Conserver en tout temps l'arbre qui abrite la maternité.



**EN PRÉSENCE D'UN HIBERNACLE:
ZONE D'ATTÉNUATION DE 400 M**



Limiter le dérangement avant et après l'hibernation autour des hibernacles

- du 15 août au 15 novembre
- et du 1er avril au 15 mai



Favoriser les coupes partielles qui permettent de maintenir le couvert forestier.

**ZONE D'ATTÉNUATION SUPPLÉMENTAIRE
DE 600 M AUTOUR D'UN HIBERNACLE ET
DE 950 M AUTOUR D'UNE MATERNITÉ**



Suivre les recommandations de la fiche forêt mature.



Les coupes totales pour créer des ouvertures sont permises, afin de créer une mosaïque (maximum de 30 % de la superficie du parterre de coupe).

Pour les références et en savoir plus, visitez foretprivee.ca/biodiversite



Réalisée par



CONSERVATION DE LA NATURE CANADA et



validée par Nathalie Desrosiers, Yohann Dubois
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et
Victor Grivegnée-Dumoulin Corridor appalachien

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada



Fondation
de la faune
du Québec

Québec